

INSERTIONS.

Mise au concours.

Un concours est ouvert pour la place vacante par démission au 1. Avril prochain, du Directeur fédéral des monnaies, dont le traitement est de fr. 3000 et logement.

Ceux qui seraient intentionnés de concourir à ce poste doivent faire parvenir, avec des certificats de capacité et de mœurs, leurs offres de service, par lettres affranchies, d'ici au 15 Février prochain au Département soussigné.

Les devoirs et les attributions du Directeur des monnaies sont indiqués dans l'ordonnance sur l'organisation de l'Hôtel fédéral des monnaies, Berne, le 7 Janvier 1859.

Le Département fédéral des Finances.



Mise au concours.

A teneur d'un arrêté du Conseil fédéral suisse, du 24 Décembre 1858, il doit être repourvu à la place de Sous-instructeur près le corps d'instruction de la cavalerie, avec traitement annuel de fr. 1200.

Les citoyens suisses qui auraient l'intention de postuler cette place ont à présenter au Département soussigné, jusqu'au 31 Janvier 1859, des certificats de capacité, et à justifier de leur connaissance de la langue française, dans laquelle l'enseignement doit être donné en majeure partie par le titulaire.

Berne, le 3 Janvier 1859.

Le Département militaire fédéral.



MISES AU CONCOURS.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franc de port et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent *distinctement* leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

1) *Télégraphiste* à Genève. Traitement annuel fr. 1500. S'adresser, d'ici au 3 Février prochain, à la Direction des Télégraphes, à Lausanne.

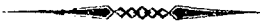
2) *Receveur* au bureau accessoire des péages à Veyrier (Genève). Traitement annuel fr. 600. S'adresser, d'ici au 5 Février prochain, à la Direction des Péages à Genève.

3) *Commis de poste* au Locle (Neuchâtel). Traitement annuel fr. 1200. S'adresser, d'ici au 2 Février prochain, à la Direction des Postes à Neuchâtel.

4) *Facteur* à Berthoud (Berne). Traitement annuel fr. 700. S'adresser, d'ici au 2 Février prochain, à la Direction des Postes à Berne.

1) *Facteur en chef* à Zurich. Traitement annuel fr. 1200. S'adresser, d'ici au 26 Janvier courant, à la Direction des Postes à Zurich.

2) *Buraliste postal* à Sargans (St. Gall). Traitement annuel fr. 1060. S'adresser, d'ici au 26 Janvier courant, à la Direction des Postes à Coire.



INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1859
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	04
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.01.1859
Date	
Data	
Seite	103-104
Page	
Pagina	
Ref. No	10 057 874

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.